Envoyé en préfecture le 03/12/2025
Reçu en préfecture le 03/12/2025
Publié le
ID : 029-212900666-20251128-20251107-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU FINISTÈRE
COMMUNE DE GUENGAT

Nombre de membres
En exercice : 19
Présents : 11
Absents : 8
Pouvoirs : 5
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

.....

Séance du 28 novembre 2025

.....

Date de la convocation :
20 novembre 2025
Date d'affichage de la convocation :
22 novembre 2025
Date de la publication de la délibération :
3 décembre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le 28 novembre à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la mairie de Guengat, sous la présidence de M. David LE GOFF, Maire.

Etaient présents : D. LE GOFF, S. SIMON, JR. TANGUY, AM. POUPON, M. BARGAIN, L. COLAS, G. JOUAN, G. PENGAM, Y. SZPOTYNSKI, C. DANTEC, C. L'HARIDON.

Etaient absents : S. LE CORRE, excusée, pouvoir à AM. POUPON ; P. BOUSSARD, excusé, pouvoir à M. BARGAIN ; S. SOUBEN, excusée, pouvoir à S. SIMON ; JP. HEMON, excusé, pouvoir à D. LE GOFF ; S. TANGUY, excusée, pouvoir à JR. TANGUY ; G. QUEAU, excusée ; F. LE DOUY, excusé ; J. KERSAUDY, excusé.

Secrétaire de séance : C. L'HARIDON

Délibération N°2025/11/07

SUBVENTION CLASSE DE NEIGE ET CLASSE DE NATURE : ANNEE 2026

Suivant l'avis de la commission finances et vie économique, réunie le 18 novembre 2025 et de la commission enfance jeunesse, réunie le 25 novembre 2025, le Conseil Municipal, par 14 voix pour (2 élus ne prennent pas part au vote),

- DECIDE de verser, pour l'année 2026, dans les conditions définies par la délibération du 25 juin 1999, les subventions classe de neige et classe de nature comme suit :

  - Séjour hors Bretagne **75 € / enfant** (élève à l'école St Joseph de Guengat et enfant guengatais en classe élémentaire)
  - Séjour en Bretagne **55 € / enfant** (élève à l'école St Joseph de Guengat et enfant guengatais en classe élémentaire)

- AUTORISE le Maire à signer tous les documents à intervenir.

Les crédits seront inscrits au budget 2026.

Le Maire, La secrétaire de séance,

David LE GOFF Catherine L'HARIDON